



BVB UNIVERSAL INVEST HIGH FUND

INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE

Informations sur le site internet relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Dénomination du produit : BVB UNIVERSAL INVEST HIGH FUND

Le fonds BVB Universal Invest High Fund investit à 100% dans Universal Invest High G C, géré par CADELUX S.A. (ISIN : LUI789200737).

Les informations mises à disposition sont établies au niveau du fonds sous-jacent.

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 529900UVBCD39GT3X913

Date de la version : 06/2024

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Vivium au mieux de ses possibilités. A cet effet, Vivium est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations déjà disponibles et peuvent être incomplètes. Les informations pourront dès lors encore être modifiées et/ou complétées à l'avenir.

UNIVERSAL INVEST – High

Informations sur le développement durable

RESUME

Ce Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales ou sociales, cependant, il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il investira un minimum de 100% de ses actifs dans des investissements durables tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088. Aucune distinction n'est faite entre les investissements écologiquement durables et les investissements socialement durables.

AUCUN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment intégreront des politiques d'exclusion, d'engagement et d'intégration.

La politique d'exclusion contrôle et vérifie si la société mère d'un investissement sélectionné est signataire des principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UNPRI), afin d'exclure les risques de durabilité du compartiment respectif qui pourraient être réalisés à court terme. Par le biais d'un processus de filtrage négatif, le gestionnaire d'investissement exclut les investissements émis par, mais pas uniquement, des sociétés mères qui ne sont pas, ou plus, signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement entre en jeu lorsque des risques de durabilité à moyen et long terme sont identifiés, permettant ainsi d'atténuer, de limiter ou de gérer le risque. La politique d'engagement est basée sur un actionariat actif, permettant un dialogue avec le gestionnaire d'actifs de l'instrument dans lequel on investit via le compartiment respectif. La politique d'engagement vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'affecter indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement fait référence au dialogue continu et constructif entre la société de gestion et le gestionnaire d'investissement dans lequel chaque compartiment investit. A cette fin, le gestionnaire travaille avec un fournisseur de données externe pour définir les thèmes prioritaires de durabilité et les mettre en œuvre dans le dialogue. Si un gestionnaire n'a pas respecté ses engagements dans un délai raisonnable, ou si le gestionnaire rencontre d'autres problèmes, la société de gestion et/ou le gestionnaire d'investissement communiqueront leurs attentes en matière d'amélioration. En fin de compte, les progrès dans les efforts de gestion affecteront l'attractivité de l'investissement dans le compartiment respectif et donc la volonté du gestionnaire d'investissement de maintenir, réduire ou retirer les positions d'investissement concernées.

La politique d'intégration garantit que les paramètres non financiers sont également pris en compte dans le processus de décision en matière d'investissement. La santé financière des entreprises et des gouvernements n'est durable à long terme que si les paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie générale d'investissement est décrite dans le prospectus du Compartiment.

En termes d'approche de la durabilité, le gestionnaire d'investissement privilégie les investissements présentant un profil environnemental, social et de gouvernance supérieur plutôt qu'un profil ESG inférieur.

Le gestionnaire d'investissement sélectionnera, également en utilisant certaines données provenant de fournisseurs externes, des investissements présentant des critères de durabilité favorables. Les pratiques de bonne gouvernance des investissements feront également partie de l'engagement du gestionnaire d'investissement à travers l'intégrité de la gestion, la structure de l'entreprise et l'égalité des sexes.

PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

La proportion minimale des investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds est de 100% de la valeur nette d'inventaire.

CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le gestionnaire d'investissement a mis en place des exclusions, telles que détaillées plus haut, qui empêchent le compartiment d'effectuer des investissements présentant certaines caractéristiques environnementales ou sociales qui ne répondent pas à ses normes.

En outre, le gestionnaire d'investissement surveille certains scorings et recherches ESG externes qui sont pris en compte dans le cadre du processus d'investissement global.

Les recherches utilisées pour filtrer et examiner les positions proviennent de différentes sources, en plus des recherches ESG internes menées par l'équipe d'investissement.

Les éléments contraignants sont documentés et contrôlés par l'équipe de gestion des investissements avant tout nouvel investissement.

METHODOLOGIES POUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le Gestionnaire d'investissement intègre la durabilité dans ses décisions de gestion en prenant en compte les facteurs de durabilité appliqués aux investissements.

Dans sa sélection d'investissements, le Gestionnaire d'investissement favorise les émetteurs présentant des métriques ESG favorables.

Le Compartiment est également noté par des fournisseurs ESG externes et, à ce titre, il peut être utilisé comme une mesure des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment afin de vérifier que le compartiment est géré comme indiqué.

SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Le Gestionnaire d'Investissement utilise diverses sources de données pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Il utilise également les données directement déclarées par les sociétés bénéficiaires des investissements si elles sont disponibles. Il peut également utiliser des données provenant d'autres fournisseurs de données, le cas échéant.

L'utilisation d'un large éventail de sources garantit la qualité des données et la prise en compte d'un plus grand nombre de points de vue. Les fournisseurs sont examinés régulièrement et d'autres fournisseurs sont explorés à des fins de comparaison.

LIMITES DES METHODOLOGIES ET DES DONNEES

La fourniture de données ESG détaillées est relativement récente, les méthodologies sont encore en cours de développement et les données historiques ne sont pas disponibles sur une longue période.

Ces limites s'appliquent à la majorité du portefeuille d'investissement, mais sont plus prononcées dans les marchés de niche en raison du manque de données, de données incomplètes ou de données auxquelles on ne peut se fier.

Ces limites sont gérées par l'utilisation d'une variété de sources de données au cours du processus de recherche et par une surveillance continue.

DILIGENCE RAISONABLE

Le gestionnaire d'investissement évalue et surveille en permanence l'analyse ESG afin d'évaluer les risques et les opportunités découlant des principaux défis et changements en matière de développement durable.

POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Le gestionnaire d'investissement rencontre régulièrement les investisseurs actuels et potentiels et s'engage avec eux sur les questions ESG.

INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ

Aucun indice n'a été désigné comme référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Dernière mise à jour le 30 septembre 2023